



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2026-199

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2026-04-02-00002 - Arrêté directorial portant délégation de signature de la direction générale (3 pages)

Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2026-04-01-00012 - Arrêté portant délégation en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 11) (6 pages)

Page 7

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2026-04-01-00015 - Arrêté n°2026-00366 du 01 avril 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police (8 pages)

Page 14

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-02-00002

Arrêté directorial portant délégation de  
signature de la direction générale



## Arrêté directorial portant délégation de signature de la direction générale

### Le Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial du 2 avril 2026 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

#### ARRETE :

#### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Louise COUTURIE, Directrice de Cabinet du Directeur général, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées par le Directeur général aux directeurs des groupes hospitalo-universitaires, des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire et des pôles d'intérêt commun.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Louise COUTURIE, délégation est donnée à Mme Eva BOLAND, Cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet.

#### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, directeur délégué, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas CASTOLDI, directeur délégué, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation est donnée à Mme Stéphanie LAMBERMONT directrice préfiguratrice du « Campus Chirurgical Grand Paris » pour tous les actes et documents liés aux missions qui lui sont attribuées dans le cadre de cette préfiguration et en cas d'absence délégation est donné à M. Billy TROY directeur de la formation, M. Denys-Xavier PATUREL ingénieur biomédical, Mme Michela RUBINETTO chargée des partenariats, pour tous les actes et documents, liés aux missions qui leurs sont attribuées.



Délégation est donnée à Mme Gwenolée ABALAIN directrice de la « *Philanthropie et du mécénat* » et à Mme Aureline LEMAITRE chargée de mission pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui leurs sont attribuées.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric LE ROY, directeur de la Direction des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSN, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative, à Mme Marie-Amandine MADRID, adjoint des cadres hospitaliers et Mme Charlotte OLCER, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine d'attribution de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS, directeur adjoint et à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe, et à M. Romain FUSEAU, ingénieur, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, Mme Laetitia LAVIGNE et M. Romain FUSEAU, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS, adjoint des cadres hospitaliers et en son absence à Mme Agnès LIMOSIN, chargée de mission administrative, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.

### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Hélène SERVANT, directrice du Département des patrimoines culturels de l'AP-HP, pour les actes relevant de son domaine d'attribution. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SERVANT, délégation est donnée à :

- Mme Marie BARTHELEMY, attachée d'administration hospitalière hors classe, responsable du service des archives de l'AP-HP, pour signer dans son domaine d'attribution, les actes de fonctionnement courant, à l'exception de ceux qui relèvent du contrôle scientifique et technique de l'État des archives ;

- Mme Agnès VIROLE, attachée de conservation du patrimoine, responsable du musée de l'AP-HP, pour signer les actes de fonctionnement courant dans son domaine d'attribution.

### **ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est donné à Mme Séverine SAUNIER, Directrice de l'hôtellerie et de la logistique pour les actes relevant de son domaine d'attribution.



**ARTICLE 6 :**

L'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature de la direction générale est abrogé.

**ARTICLE 7 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

Le Directeur général

**Signé**

Nicolas REVEL

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-04-01-00012

Arrêté portant délégation en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal (SIP 11)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 11E  
6 rue Paganini  
75020 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur David ANDRE , Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11<sup>e</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 100 000 € en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) dans la limite de 100 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de

payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

d) les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet, et de les recevoir ;

5°) dans la limite de 100 000 € en matière de gracieux du recouvrement, les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet ;

6°) dans la limite de durée de 12 mois et de 100 000 € ; les décisions en matière de délai de paiement.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à Mme CARPENTIER-ROUSSEAU Emmanuelle, inspectrice des Finances publiques ; à Mme Katell COUTARD, inspectrice des Finances publiques ; et à M. Hervé FAURE, inspecteur des Finances publiques ; en fonction au service des impôts des particuliers de Paris 11e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 50 000 € en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) dans la limite de 50 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

d) les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet, et de les recevoir ;

4°) dans la limite de 50 000 € en matière de gracieux du recouvrement, les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet ;

5°) dans la limite de durée de 6 mois et de 50 000 € ; les décisions en matière de délai de paiement.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

MONTANEZ Guillaume LEVASSEUR Christophe PEDUSSAULT Nicolas EYTARD Eric BOUHEDJA Mélanie	GRADWOHL Olivier HEYSER-CHELGHAM Aline DELAROCQUE Patricia CHELGHAM Farid BARBOSA Benjamin	MESGHATI Karim MATHIEU Dominique TAFFIN Raphaëlle PEDUSSAULT Laure
---	--	---

2°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

MAGAR Dayana GARNICHE Nathalie	AIT-BILAL Fatna CROCE Frédéric DELAUNAY Céline	DEBARNOT Frédéric GUEHENNEC Christophe
-----------------------------------	--	---

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau ci-après dans les limites suivantes :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses de recouvrement
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse	5 000 €
CATINAUD Vincent	Contrôleur	5 000 €
LOMBARD Chloé	Contrôleuse	5 000 €
RONCO Stephane	Contrôleur	5 000 €
BENARD Nelly	Contrôleuse	5 000 €
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur	500 €
ATIN Godai	Contrôleuse	500 €
BONNAFOUS Serge	Agent	500 €
BOUCHARD Augustin	Agent	500 €
BECARD Valérie	Agente	500 €
BERCHICHE Sarah	Contractuelle de catégorie B	500 €
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse	500 €
GRADWOHL Olivier	Contrôleur	500 €

DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse	500 €
BARBOSA Benjamin	Contrôleur	500 €
GARRIVET Christelle	Agente	500 €
FEVRIN Line	Agente	500 €
BARBOSA Benjamin	Contrôleur	500 €

2°) les avis de mise en recouvrement et l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse
CATINAUD Vincent	Contrôleur
LOMBARD Chloé	Contrôleuse
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur
ATIN Godai	Contrôleuse
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse
GRADWOHL Olivier	Contrôleur
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse
BARBOSA Benjamin	Contrôleur
BONNAFOUS Serge	Agent
BOUCHARD Augustin	Agent
BECARD Valérie	Agente
GARRIVET Christelle	Agente
FEVRIN Line	Agente
BERCHICHE Sarah	Contractuelle de catégorie B

3°) recevoir des significations d'actes, signer les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
DEBARNOT Frédéric	Agent
CROCE Frédéric	Agent
GARNICHE Nathalie	Agente
AIT-BILAL Fatna	Agente
MAGAR Dayana	Agente
GUEHENNEC Christophe	Agent

DELAUNAY Céline	Agente
MONTANEZ Guillaume	Contrôleur
LEVASSEUR Christophe	Contrôleur
PEDUSSAULT Nicolas	Contrôleur
GRADWOHL Olivier	Contrôleur
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse
CHELGHAM Farid	Contrôleur
EYTARD Eric	Contrôleur
MESGHATI Karim	Contrôleur
MATHIEU Dominique	Contrôleuse
TAFFIN Raphaëlle	Contrôleuse
PEDUSSAULT Laure	Contrôleuse
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse
CATINAUD Vincent	Contrôleur
LOMBARD Chloé	Contrôleuse
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur
BOUHEDJA Mélanie	Contrôleuse
BARBOSA Benjamin	Contrôleur
ATIN Godai	Contrôleuse
BONNAFOUS Serge	Agent
BOUCHARD Augustin	Agent
BECARD Valérie	Agente
FEVRIN Line	Agente
GARRIVET Christelle	Agente
BERCHICHE Sarah	Contractuelle de catégorie B

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau suivant :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé par compte débiteur</b>
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse	6 mois	30 000 €
CATINAUD Vincent	Contrôleur	6 mois	30 000 €

LOMBARD Chloé	Contrôleuse	6 mois	30 000 €
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur	6 mois	5 000 €
ATIN Godai	Contrôleuse	6 mois	5 000 €
BONNAFOUS Serge	Agent	6 mois	5 000 €
BOUCHARD Augustin	Agent	6 mois	5 000 €
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse	6 mois	5 000 €
GRADWOHL Olivier	Contrôleur	6 mois	5 000 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse	6 mois	5 000 €
BARBOSA Benjamin	Contrôleur	6 mois	5 000 €
FEVRIN Line	Agente	6 mois	5 000 €
BERCHICHE Sarah	Contractuelle de catégorie B	6 mois	5 000 €

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1er avril 2026

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers Paris 11<sup>e</sup>.

Signé

David ANDRE

Préfecture de Police

75-2026-04-01-00015

Arrêté n°2026-00366 du 01 avril 2026  
accordant délégation de la signature  
préfectorale  
au sein de la direction de la police judiciaire de la  
préfecture de police

**arrêté n° 2026-00366**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police

**Le préfet de police,**

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

**VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale, notamment son article 2121-9 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté DUPA n° 2023-0727 du 18 juillet 2023 modifié autorisant l'installation du système de vidéoprotection de la préfecture de police, notamment son article 7 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-00563 du 12 mai 2025 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police ;

**VU** la décision du 09 mai 2019 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 176 Police Nationale ;

**VU** le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

**VU** le décret du 30 octobre 2023 par lequel M. Fabrice GARDON, directeur des services actifs de la police nationale, directeur national de la police aux frontières, est nommé directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur de la police judiciaire ;

# ARRÊTE

## TITRE I

### Délégation de signature générale

#### **Article 1**

Délégation est donnée à M. Fabrice GARDON, commissaire général de police, directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur de la police judiciaire de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police :

- a) tous les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 12 mai 2025 susvisé ;
- b) les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité ;
- c) les actes de validation dans le module CHORUS Déplacements Temporaires (DT) portant sur :
  - les ordres de mission (déplacements) ;
  - les états de frais (remboursements) ;
- d) les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur :
  - le visa de diverses pièces comptables de régie d'avances ;
  - les dépenses par voie de carte achats ;
  - les demandes d'achat établis dans CHORUS Formulaire ;
- e) les actes désignant individuellement et habilitant les agents relevant de son autorité autorisés à être destinataires des images et enregistrements issus des caméras du plan de vidéoprotection de la préfecture de police ;
- f) les dépenses des frais de missions, de stages et des frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (FIRPI).

#### **Article 2**

Délégation est donnée à M. Fabrice GARDON à l'effet de prononcer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme, infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés ;
- les policiers adjoints ;
- les policiers réservistes.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GARDON, la délégation qui lui est consentie aux articles 1 et 2, peut être exercée par M. Denis COLLAS, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la police judiciaire de la préfecture de police, chargé des brigades centrales à la préfecture de police à Paris (75).

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GARDON et de M. Denis COLLAS, la délégation qui leur est consentie à l'article 1<sup>er</sup> est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Thierry CALLIES, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur chargé des services territoriaux, Mme Virginie LAHAYE, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, sous-directrice chargée des affaires cyber et financières, Mme Catherine PEREZ, commissaire générale, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation et M. Stéphane GOUAUD, commissaire général, chef d'État-major.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GOUAUD, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Fatima GABOUR, commissaire de police, adjointe au chef d'État-major.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GARDON et de M. Denis COLLAS, la délégation qui leur est consentie à l'article 1<sup>er</sup> est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Nathan BAUER, commissaire divisionnaire, chef de la brigade des fugitifs, à l'effet de signer tous actes et pièces comptables issus de la régie de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nathan BAUER, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Philippe GAUBIN, commandant divisionnaire fonctionnel, adjoint au chef de la brigade des fugitifs.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charlotte PRIESTMAN, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Charles KUBIE, attaché d'administration hors classe, adjoint à la cheffe du service de gestion opérationnelle.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charlotte PRIESTMAN et de M. Charles KUBIE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Monique SALMON-VION, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des affaires budgétaires et logistiques, pour tous les actes et pièces comptables issues des dépenses réalisées en carte achat ou par bons de commande établis via CHORUS Formulaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique SALMON-VION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Bertrand CHOPARD, commandant de police, adjoint à la cheffe du service des affaires budgétaires et logistiques.

- Mme Nathalie FOURRE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de l'unité des missions et des indemnités, pour tous les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur le visa de diverses pièces comptables de régie d'avances de la direction de la police judiciaire de Paris ;

## **Article 8**

Délégation est donnée aux personnes mentionnées ci-après, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les dépenses des frais de missions, de stages et des frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention :

### Au sein de l'État-major

- M. Roland DESQUESNES, commissaire divisionnaire ;

### Au sein de la sous-direction des brigades centrales

- M. Guillaume BATIGNE, commissaire général, chef de la brigade des stupéfiants, et, en son absence, par son adjointe Mme Chloé PASCAL, commissaire de police ;
- M. Nathan BAUER, commissaire divisionnaire, chef de la brigade des fugitifs, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe GAUBIN, commandant divisionnaire fonctionnel ;
- M. Pascal CARREAU, commissaire général, chef de la brigade de répression du banditisme, et, en son absence, par son adjoint M. Julien DUMOND, commissaire divisionnaire et par M. Christophe MOLMY, commissaire général, faisant fonctions de chef de la brigade de répression du banditisme ;
- Mme Virginie DREESEN, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade de répression du proxénétisme, et, en son absence, par son adjointe Mme Maud PARENT, commissaire divisionnaire ;
- M. Christophe MOLMY, commissaire général, chef de la brigade de protection des mineurs, et, en son absence, par son adjointe Mme Valentine ALTMAYER, commissaire divisionnaire ;

- M. Raphaël PRIEUR, commissaire général, chef de la brigade criminelle, et, en son absence, par son adjointe Mme Caroline SALLES, commissaire divisionnaire ;
- M. Thierry SABOT, commissaire général, chef de la brigade de recherche et d'intervention, et, en son absence, par son adjoint M. Pierre LE COZ, commissaire divisionnaire ;

#### Au sein de la sous-direction des services territoriaux

##### DÉPARTEMENT DE PARIS (75)

- M. Christophe HIRSCHMANN, commissaire divisionnaire, chef du 1<sup>er</sup> district de police judiciaire, et, en son absence, par son adjoint M. Yannick GASCARD, commissaire divisionnaire ;
- M. Xavier CLAUDEL, commissaire divisionnaire, chef du 2<sup>ème</sup> district de police judiciaire, et, en son absence, par son adjoint M. Jérémy RANSINANGUE, commissaire divisionnaire ;
- Mme Marion FRIEDRICH, commissaire divisionnaire, chef du 3<sup>ème</sup> district de police judiciaire et, en son absence, par son adjoint M. Pierryck BOULET, commissaire de police ;
- M. Matthieu HERVÉ, commissaire de police, chef du groupe interministériel de recherches de Paris et, en son absence, par son adjoint M. Laurent MOINARD, capitaine de gendarmerie ;

##### DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE (92)

- M. Antoine MOREAU, commissaire divisionnaire, chef du service départemental de police judiciaire des Hauts-de-Seine, et, en son absence, par son adjoint M. Jonathan OUAZAN, commissaire divisionnaire ;
- M. David DUPRAT, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du groupe interministériel de recherches de Nanterre et, en son absence, par son adjoint M. Stéphane JEAN, capitaine de gendarmerie ;

##### DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (93)

- M. Jean-Paul MEGRET, commissaire général, chef du service départemental de police judiciaire de la Seine-Saint-Denis, et, en son absence, par son adjoint M. Christophe PREVOT, commissaire de police ;
- M. Quentin CURCHOD, commissaire de police, faisant fonctions de chef du groupe interministériel de recherches de Bobigny et, en son absence, Mme Nancy ANDRÉ, capitaine de gendarmerie, adjointe au chef du groupe interministériel de recherches de Bobigny ;

##### DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (94)

- Mme Jessica FINET, commissaire divisionnaire, cheffe du service départemental de police judiciaire du Val-de-Marne, et, en son absence, par son adjoint M. Yann CZERNIK, commissaire divisionnaire ;
- M. Thierry TEUX, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du groupe interministériel de recherches de Créteil, et, en son absence, par M. Cyrille RONGIER, commandant divisionnaire fonctionnel, faisant fonctions de chef du groupe interministériel de recherches de Créteil ;

#### Au sein de la sous-direction cyber et financière

- M. Fabrice BILLOT, commissaire divisionnaire, chef de la brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information, dénommée « brigade de lutte contre la cybercriminalité » et, en son absence, par ses adjoints, M. Lucas DECHAUD, commissaire de police et Mme Eve PESTEIL, commandante divisionnaire fonctionnelle ;
- Mme Julie BOUDIN, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade de répression de la délinquance contre la personne, et, en son absence, par son adjointe Mme Manon PAPELIER, commissaire divisionnaire ;
- M. François NEVEU, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de recherches et d'investigations financières et, en son absence, par son adjointe Mme Julie ARDOUIN-CIVIOL, commissaire de police ;
- M. Vincent KOZIEROW, commissaire divisionnaire, chef de la brigade des fraudes aux moyens de paiement, et, en son absence, par son adjoint Mme Aline MAGNONE, commandante divisionnaire fonctionnelle ;
- Mme Bénédicte MEYER, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade de répression de la délinquance astucieuse, et, en son absence, par son adjoint M. Eric SEMIROT, commandant divisionnaire fonctionnel ;

- Mme Sophie ROBERT, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade financière et anti-corruption et, en son absence, par son adjoint M. Édouard LEFEVRE, commissaire divisionnaire ;

#### Au sein de la sous-direction du soutien à l'investigation

- M. Thibaut DIDIER, commissaire de police, chef du service régional de documentation criminelle, et, en son absence, par son adjointe Mme Fabienne EYL, commandante divisionnaire fonctionnelle ;
- M. Guillaume FAUCONNIER, commissaire divisionnaire, chef du service régional de police technique et scientifique, et en son absence, par son adjoint M. Hicham NAJID, commissaire de police ;

#### Au sein du service de gestion opérationnelle

- M. David ROBIN, commandant divisionnaire fonctionnel, chef de l'unité de gestion du personnel, et, en son absence, par ses adjoints Mme Marie-Hélène QUILLOU, attachée d'administration de l'État, et M. Philippe COTTAIS, commandant de police ;
- Mme Isabelle DEFFEZ, commandant divisionnaire, cheffe de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels, et, en son absence, par son adjoint M. Nabil REKIBI, secrétaire administratif ;
- M. Frédéric DAUGA, attaché d'administration de l'État, chef de l'unité de gestion des véhicules, et, en son absence, par son adjoint M. Julien FRANCO, brigadier-chef de classe normale ;
- M. Franck DE FRANCO, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du service informatique, et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric ZAMARRENO, agent contractuel ;
- Mme Nathalie FOURRE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de l'unité des missions et des indemnités ;
- Mme Monique SALMON-VION, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des affaires budgétaires et logistiques, et, en son absence, par son adjoint M. Bertrand CHOPARD, commandant de police.

## TITRE II CHORUS ET CHORUS FORMULAIRE

### Article 9

Délégation est donnée à Mme Monique SALMON-VION, attachée principale d'administration, cheffe du service des affaires budgétaires et logistiques, à l'effet de valider de façon électronique dans l'application CHORUS et CHORUS FORMULAIRES pour le groupe utilisateur : SGAMI\_IDF\_0176\_DPJ, la création et la modification de tiers, la saisie et la validation des demandes d'achats, les engagements juridiques, la validation de service fait, la constatation et la certification du service fait et les demandes de paiement et des ordres de recettes liés aux activités de la direction dans le cadre de l'utilisation de l'application informatique financière de l'État dénommée CHORUS et CHORUS FORMULAIRES.

### Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique SALMON-VION, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 est exercée par les agents affectés au service des affaires budgétaires et logistiques, ci-après désignés :

- Mme Lætitia VERDIER, responsable de la cellule Budget ;
- Mme Lidwine THIMON, adjointe à la responsable de la cellule Budget ;
- Mme Christine SCHNEPF, gestionnaire au sein de la cellule Budget ;
- Mme Aïsata TOURÉ, gestionnaire au sein de la cellule Moyens généraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique SALMON-VION, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 pour la création et la validation de tiers est exercée par les agents affectés à l'unité de missions et des indemnités, ci-après désignés :

- Mme Nadine HAUSSIN, régisseuse ;
- M. Jérémy FERNANDES, mandataire suppléant.

TITRE III  
CHORUS Déplacements Temporaires (CHORUS DT)

**Article 11**

Délégation est donnée à Mme Nathalie FOURRÉ, attachée principale d'administration, cheffe de l'unité des missions et des indemnités (UMI), à l'effet de contrôler, créer ou valider, dans le cadre de l'utilisation du système d'information CHORUS DT, les pièces comptables concernant les déplacements temporaires, les ordres de missions, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur dans le périmètre « police nationale » et correspondant aux fonctions suivantes de l'appliquatif CHORUS DT :

- valider les ordres de missions et les états de frais en tant que supérieur hiérarchique des missionnés (VH1) ;
- valider le service fait et l'émission des documents de voyage et de la facturation fournisseurs (SG) ;
- contrôler les états financiers (GC) et les valider pour mise en paiement (GV) ;
- accéder aux ROP (FC).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie FOURRÉ, les délégations qui lui sont consenties aux précédents alinéas de cet article sont exercées, par les agents affectés au sein de l'unité des missions et des indemnités (UMI) et désignés à l'article 13 du présent arrêté.

**Article 12**

Délégation est donnée à Mme Isabelle DEFFEZ, commandante divisionnaire de police, cheffe de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels (UAPP), à l'effet de contrôler, créer ou valider, dans le cadre de l'utilisation du système d'information CHORUS DT, les pièces comptables concernant les déplacements temporaires, les ordres de missions, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur dans le périmètre « Police Nationale » et correspondant aux fonctions VH1, GC, GV, FC et SG de l'appliquatif CHORUS DT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DEFFEZ, les délégations qui lui sont consenties au précédent alinéa de cet article sont exercées, par les agents affectés au sein de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels (UAPP) et désignés à l'article 13 du présent arrêté.

**Article 13**

Délégation est donnée aux agents désignés ci après, à l'effet de valider, dans le cadre de l'utilisation du système d'information CHORUS DT, les ordres de missions ainsi que les états de frais, correspondants :

aux fonctions VH1, GC, GV, FC et SG de l'appliquatif CHORUS DT :

- Fabrice GARDON, directeur de la police judiciaire de la préfecture de police ;
- M. Pascal FLEURANT, brigadier chef, chef de la section missions (UMI) ;
- M. Sébastien CADET, brigadier chef, gestionnaire (UMI) ;
- M. Matthieu FOUQUERAY, adjoint administratif, gestionnaire (UMI) ;
- Mme Haydée FESTIN, agent contractuel, gestionnaire (UMI) ;
- M. Nabil REKIBI, secrétaire administratif, adjoint à la cheffe de l'UAPP ;
- Mme Sophie CAVANNA, adjoint administratif, gestionnaire (UAPP) ;
- M. Philippe PAQUET, adjoint administratif, gestionnaire (UAPP).

aux fonctions GC, GV, FC et SG de l'appliquatif CHORUS DT :

- Mme Nadine HAUSSIN, secrétaire administrative, régisseuse ;
- Jérémy FERNANDEZ, adjoint administratif, adjoint de la section régie.

Aux fonctions VH1 de l'appliquatif CHORUS DT :

- M. Denis COLLAS, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la police judiciaire de la préfecture de police, chargé des brigades centrales à la préfecture de police à Paris (75) ;
- M. Stéphane GOUAUD, commissaire général, chef d'État-major ;
- M. Raphaël PRIEUR, commissaire général, chef de la brigade criminelle ;
- M. Guillaume BATIGNE, commissaire général, chef de la brigade des stupéfiants ;
- M. Pascal CARREAU, commissaire général, chef de la brigade de répression du banditisme et par M. Christophe MOLMY, commissaire général, faisant fonctions de chef de la brigade de répression du banditisme ;
- Mme Virginie DREESEN, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade de répression du proxénétisme ;
- M. Thierry SABOT, , commissaire général, chef de la brigade de recherche et d'intervention ;
- M. Christophe MOLMY, commissaire général, chef de la brigade de protection des mineurs ;
- M. Nathan BAUER, commissaire divisionnaire, chef de la brigade des fugitifs ;
- M. Thierry CALLIES, contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directeur chargé des services territoriaux ;
- M. Christophe HIRSCHMANN, commissaire divisionnaire, chef du 1<sup>er</sup> district de police judiciaire ;
- M. Xavier CLAUDEL, commissaire divisionnaire, chef du 2<sup>ème</sup> district de police judiciaire ;
- Mme Marion FRIEDRICH, commissaire divisionnaire, chef du 3<sup>ème</sup> district de police judiciaire ;
- M. Antoine MOREAU, commissaire divisionnaire, chef du service départemental de police judiciaire des Hauts-de-Seine ;
- M. Jean-Paul MEGRET, commissaire général, chef du service départemental de police judiciaire de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Jessica FINET, commissaire divisionnaire, cheffe du service départemental de police judiciaire du Val-de-Marne ;
- M. Matthieu HERVÉ, commissaire de police, chef du groupe interministériel de recherches de Paris ;
- M.. David DUPRAT, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du groupe interministériel de recherches de Nanterre ;
- M. Quentin CURCHOD, commissaire de police, faisant fonctions de chef du groupe interministériel de recherches de Bobigny et, en son absence, par Mme Nancy ANDRÉ, capitaine de gendarmerie, adjointe au chef du groupe interministériel de recherches de Bobigny ;
- M. Thierry TEUX, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du groupe interministériel de recherches de Créteil et en son absence, M. Cyrille RONGIER, commandant divisionnaire fonctionnel, faisant fonctions de chef du groupe interministériel de recherches de Créteil ;
- Mme Virginie LAHAYE, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, sous-directrice chargée des affaires cyber et financières ;
- Mme Sophie ROBERT, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade financière et anti-corruption ;
- Mme Bénédicte MEYER, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade de répression de la délinquance astucieuse ;
- M. Vincent KOZIEROW, commissaire divisionnaire, chef de la brigade des fraudes aux moyens de paiement ;
- Mme Julie BOUDIN, commissaire divisionnaire, cheffe de la brigade de répression de la délinquance contre la personne ;
- M. Fabrice BILLOT, commissaire divisionnaire, chef de la brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information ;
- M. François NEVEU, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de recherches et d'investigations financière ;
- Mme Catherine PEREZ, commissaire générale, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation ;

- Mme Charlotte PRIESTMAN, commissaire divisionnaire, adjointe à la sous-directrice chargée du soutien à l'investigation, cheffe du service de la gestion opérationnelle ;
- M. Guillaume FAUCONNIER, commissaire divisionnaire, chef du service régional de police technique et scientifique ;
- M. Thibaut DIDIER, commissaire de police, chef du service régional de documentation criminelle.

#### **Article 14**

Le directeur de la police judiciaire de la préfecture de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Signé :  
Le préfet de police,  
Patrice FAURE